



# MAGFOND - DE310

## *Déneigeant, déverglaçant en paillettes*

Fondant routier se présentant sous la forme de paillettes de couleur blanche.

Son pouvoir déneigeant et déverglaçant est supérieur au sel de déneigement (chlorure de sodium NaCl), agit jusqu'à -20°C.

Possède une grande rémanence car il forme une saumure qui colle à la surface traitée et reste efficace de 1 à 4 jours selon la rigueur des intempéries.

Considéré comme le plus écologique des fondants routiers, il n'est pas agressif, il n'endommage pas les infrastructures, les pelouses et les plantations, de plus ne laisse aucun résidu sur la surface traitée.

### *Caractéristiques :*

Aspect : paillette blanche

Densité à 20°C : 0.85

### *Mode d'emploi :*

En préventif : épandre avant un risque de neige ou de verglas pour empêcher la neige et le verglas de se fixer au sol.

En curatif : enlever les épaisseurs de neige, saupoudrer les paillettes sur la zone à traiter.

Répartir uniformément, les paillettes s'enfoncent dans la couche de neige ou de verglas et vont la/le décoller du sol.

### *Dosage pour 10m<sup>2</sup> de surface :*

Verglas : 200 g

Neige : 400 g

Glace ou neige tassée : 800 g

### *Stockage :*

Ce produit doit être stocké dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé. Tenir éloigné de l'eau et de l'humidité, ce produit est très hygroscopique.

### *Applications :*

L'Arrêté Préfectoral du 27/10/37 oblige les riverains à dégager leurs trottoirs dès l'apparition de chutes de neige ou de verglas.

Entrées, trottoirs, escaliers, lycées, écoles, parkings, maisons de retraite, magasins, boutiques, salles de sports accès handicapés, maisons médicales, cafés, bars, restaurants...

### *Règlementation :*

Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Consulter la FDS sur demande.

Non concerné par l'étiquetage CLP.

